



DECLARATION DU SNASUB-FSU A LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
5 JUILLET 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

NON aux fusions d'académies et d'établissements dans l'enseignement supérieur

En complément de la motion commune et de la déclaration lue lors de la CAPN mardi 3 juillet, le SNASUB-FSU souhaite intervenir sur

Le rapport de la mission nationale sur la réorganisation des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été récemment rendu public. Le cœur du rapport est de convaincre de la nécessité de réduire le nombre d'académies en métropole de 26 à 13.

Pour le SNASUB-FSU, **ce rapport constitue une synthèse de tous les projets plus ou moins aboutis de restructuration des services déconcentrés et de la structure administrative du système éducatif pour soumettre son organisation à une approche libérale.** De ce point de vue, sa perspective s'inscrit dans la logique de la politique d'ensemble du gouvernement pour la fonction publique avec, au programme, des suppressions d'emplois, la régression du service public quand ce n'est pas sa disparition.

Derrière les logiques de fusions, de mutualisations de services, il y a une conception de la politique publique de plus en plus éloignée des préoccupations d'égalité d'accès au service public, conçues sur des objectifs réduits à une approche minimaliste et soumise aux besoins immédiats de l'activité économique.

Des inégalités territoriales, des difficultés rencontrées par les personnels et de la dégradation de leurs conditions de travail, le rapport ne dit rien. Et pour cause, l'organisation qu'il préconise tournerait le dos à ces enjeux pourtant essentiels.

L'application des préconisations du rapport sur les fusions pourrait se traduire par :

- moins de service public ;
- des fragmentations des services déconcentrés et des politiques éducatives ;
- la fusion des CROUS, voire des ESPE ;
- sur tout le territoire la création d'académies démesurées ;
- des suppressions massives d'emplois par économies d'échelle ;
- des difficultés accrues de fonctionnement et d'accès pour les usagers et les personnels ;

Le SNASUB-FSU est résolument opposé aux préconisations de ce rapport. **NON** aux fusions d'académies, **NON** aux pouvoirs renforcés des recteurs de régions académiques, **OUI** à une organisation et un pilotage territorial de proximité pour notre service public.

Tableau Avancement à la Hors Classe

Pour en venir à l'ordre du jour de notre CAPN, nous souhaitons avant tout remercier le service DGRH C2-1 pour les réponses apportées à nos nombreuses questions et demandes de précisions pendant les quatre jours d'étude des dossiers. Cela a grandement facilité le travail des représentants des personnels et cela est un gage de qualité pour les échanges de cette CAPN.

A l'issue de ce travail, nous souhaitons évoquer plusieurs points qui nous paraissent importants.

Sur le calendrier tout d'abord, les représentants des personnels doivent pouvoir travailler efficacement sur les remontées des académies avant de venir consulter physiquement les dossiers des 1306 collègues pouvant prétendre au passage à la Hors Classe. Or depuis deux ans, le retour très tardif des documents envoyés par les académies au ministère a eu pour conséquence une transmission tardive aux participants à la commission paritaire (le mercredi 27 juin). En pratique, cela a considérablement limité le travail en amont, notamment la consultation des collègues dans les différentes académies pour prendre auprès d'eux d'éventuels renseignements complémentaires. Nous souhaitons donc que l'on revienne sur le calendrier afin que tous les groupes de travail se réunissent dans les académies avant le 31 mars pour permettre ensuite au ministère de travailler sereinement et pas en urgence comme cette année. Ainsi, il sera possible de disposer des fichiers synthétisant les remontées académiques au moins 15 jours avant de venir consulter les dossiers.

Sur les promotions qui ont eu lieu depuis la création du grade d'attaché Hors Classe
Comme vous le savez, le SNASUB-FSU est très attaché à l'équité de traitement entre tous les attachés quelque soit leur lieu d'affectation et leur corps d'origine.
Nous avons analysé les 1116 promotions pour constituer le grade qui ont été réalisées à ce jour et un certain nombre de constats apparaissent :

- le premier concerne évidemment le nombre encore très important d'ex CASU dans le grade mouvoir de Directeur de Service. Le SNASUB s'était opposé seul à l'extinction de ce corps puis à l'intégration des CASU dans ce grade. Force est de constater que les promesses faites par le gouvernement de l'époque du passage très rapide en hors classe ont laissé encore beaucoup trop de nos collègues sur le bord de la route.
- le deuxième constat est lié au nombre de promotions par univers (enseignement supérieur, services, EPLE) en fonction du poids respectif du nombre de promouvables au sein de chaque univers. . Il apparaît que les services académiques ont été particulièrement bien servis (+10 %), souvent au détriment de l'univers EPLE, y compris si l'on ne tient compte au sein de cet univers que des postes d'agents comptables.

C'est pourquoi, concernant la question essentielle des critères de choix pour départager les collègues dans chaque académie, le SNASUB-FSU continuera de privilégier l'importance du poste mais aussi la richesse de la carrière des personnels, leur engagement à passer des concours et leur implication au quotidien. Nous souhaitons pouvoir étudier de manière équitable l'ensemble des dossiers, or nous notons que parfois nous disposons de l'ensemble de la carrière de l'agent, y compris lorsqu'elle était en catégorie C ou B, et pour d'autres uniquement la période donnant accès à la hors classe. Ce différentiel d'information se retrouve même parfois au sein de la même académie. Pour notre part, compte tenu de ces différences, dans un souci d'égalité de traitement, nous n'avons retenu que les périodes où les collègues avaient le grade d'APAENES ou de CASU (ou DDS). Enfin, afin de résorber la situation des ex CASU, lors de cette CAPN, en accord avec les autres organisations syndicales, et en fonction de la qualité de leurs dossiers, nous vous ferons des propositions d'avancement de collègues DDS, y compris s'ils sont classés en Sans Opposition.

Je vous remercie de votre attention.